

Règles de modestie chrétienne

Le principe général de modestie est le suivant :

« On ne peut considérer comme étant décent un vêtement dont le décolletage dépasse la largeur de deux doigts au-dessous de la naissance du cou; un vêtement dont les manches ne descendent pas au moins jusqu'aux coudes, et qui descend à peine au-dessous des genoux. Indécents sont également les vêtements d'étoffes transparentes » (Sacrée Congrégation du Concile, 23 août 1928).

Cette prescription n'indique pas cependant la règle à suivre pour la Messe dominicale, mais la règle élémentaire de modestie chrétienne à suivre en tout temps. Le dimanche, les catholiques doivent en outre faire l'effort de « s'endimancher ».

Modèle à suivre pour la Messe dominicale	
MESSIEURS	DAMES
<ul style="list-style-type: none">• Chemise, veston• cravate (ou nœud p.)• Pantalon classique• Chaussures de ville	<ul style="list-style-type: none">• Voile couvrant bien la chevelure• Haut à manches longues, sans décolleté• Jupe ou robe couvrant bien les jambes• Collants non transparents• Chaussures féminines classiques

Minimum de décence exigée à l'église en tout temps	
MESSIEURS	DAMES
<ul style="list-style-type: none">• Manches longues• Pantalon• Chaussures ordinaires (pas de chaussures de sport)	<ul style="list-style-type: none">• Tête couverte• Haut à manches longues, dont l'encolure ne descend pas en dessous de deux doigts (4 cm) plus bas que la base du cou• Jupe ou robe descendant bien en dessous des genoux (doit bien couvrir les genoux en position assise)• Chaussures ordinaires (autres que chaussures de sport), sans talons démesurés (> 4 cm).

Sont proscrits pour les messieurs : les blue-jeans, les « skinny jeans » (jeans étroits), les pantalons moulants, les shorts, le simple tee-shirt, les marcel, et tout autre vêtement qui ne voile pas suffisamment le torse, les bras et les jambes.

Sont proscrits pour les dames : les décolletés ; les vêtements transparents, moulants, ou autrement révélateurs ; les jupes dont les fentes remontent plus haut que les genoux ; les « talons aiguille » ; les pantalons.